

# UN ÉTAT FORT AU SERVICE DES PATIENTS



*Un gouvernement du Parti Québécois cessera de tout orienter vers les médecins et ramènera l'équilibre vers les patients et l'accès aux soins.*

*Un gouvernement du Parti Québécois fera une plus grande place à celles et à ceux qui œuvrent aussi dans le réseau et qui n'attendent que l'occasion d'en faire plus. Il encouragera les modèles alternatifs, comme les coopératives, et revalorisera nos CLSC. Il offrira plus de soins à la maison, et soutiendra les proches aidants.*

## Un État fort au service des patients

---

- Donner davantage d'autonomie aux 200 000 professionnels de la santé autres que les médecins;
- Imposer un gel de la rémunération des médecins. Avec un mandat fort de l'électorat, rouvrir l'entente avec les médecins spécialistes;
- Garantir un accès de proximité à une infirmière spécialisée dans chaque CLSC jusqu'à 21 heures, 7 jours sur 7;
- Mettre fin au ping-pong des médecins entre le privé et le public;
- Alléger la charge de travail des infirmières et des préposés aux bénéficiaires;
- Étendre à l'ensemble du Québec le modèle des cliniques sans médecin en permettant aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS) d'y exercer de façon autonome, selon le modèle de la coopérative SABSA;
- Permettre à d'autres professionnels que les médecins de référer des patients à des spécialistes, sous certaines conditions;
- Mettre fin à l'incorporation des médecins;
- Réinvestir pour les soins en santé mentale;
- Couvrir le premier cycle de fécondation in vitro (FIV) pour les couples infertiles;
- Remettre en place le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE), essentiel à l'amélioration et au suivi des soins offerts aux patients partout au Québec;
- Mieux informer les patients et consulter les professionnels pour réduire le surdiagnostic et le surtraitement;
- Instituer le droit à l'oubli, principe interdisant la discrimination envers les survivants du cancer par les compagnies d'assurances.

# UN ÉTAT FORT AU SERVICE DES PATIENTS

## Un État fort pour le soutien à domicile

---

- Assurer un financement adéquat privilégiant l'autonomie, et mieux prendre soin des aînés et des personnes vivant avec un handicap;
- Augmenter le financement du soutien à domicile d'au moins 100 M\$ par année pendant 5 ans – à terme, donc, de 500 M\$ par année;
- Étendre le réseau public de services à domicile en s'appuyant aussi sur les entreprises d'économie sociale;
- Bonifier le Programme d'adaptation de domicile et améliorer les délais de traitement des demandes;
- Mettre en place une politique pour les proches aidants, prévoyant notamment 8 heures de répit par semaine;
- Mieux financer les organismes communautaires offrant du soutien et du répit aux proches aidants et en faire la promotion;
- Mieux appuyer les haltes-répit pour enfants handicapés;
- Étendre le programme d'appels automatisés PAIR à l'ensemble du Québec au cours du mandat;
- Soutenir l'achat de matériel technologique permettant d'assurer une meilleure sécurité aux personnes âgées ou vivant avec un handicap, une maladie mentale ou dégénérative;
- Appuyer le déploiement de logements supervisés pour les personnes atteintes d'une maladie dégénérative : sclérose en plaques, Parkinson, dystrophie musculaire, SLA...;
- Appuyer la mise en place d'équipes multidisciplinaires afin de soutenir les personnes âgées ou vivant avec un handicap, une maladie mentale ou dégénérative qui restent chez elles, de leur assurer un continuum de services et de les tenir informées;
- Assurer un soutien adéquat au transport des personnes vers les centres de jour, permettant ainsi de briser leur isolement.